Un village uni - Avril 2023

Un Village Uni

Groupe minoritaire du conseil municipal

Le budget de la commune a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 30 mars 2023. Il prendra en compte des augmentations de la fiscalité locale, en premier lieu la revalorisation forfaitaire des bases locatives de 7,1 %. En complément la majorité a souhaité augmenter les taux afin de générer des recettes de fonctionnement supplémentaires :

• Taxe foncière sur le bâti de 35,23 % à 36,29 %

• Taxe foncière sur le non bâtie de 74,63 % à 76,09 %

• Cotisation Foncière des entreprises de 18,85 % à 19,00 %

Pour notre part, nous avons demandé lors de cette réunion de se limiter à l'augmentation des bases au vu de la situation exceptionnelle de cette année 2023 pour les ménages. Notamment de l'augmentation des prix. Notre demande n'a pas été retenue.

La collectivité a prévu un plan d'investissement ambitieux pour les années à venir, plusieurs projets sont engagés :

• L'acquisition et l'aménagement de la zone sud de Delacoste pour 6 000 000 €

• La construction d'un City Park en bas de la rue du cimetière pour 120 000 €

• L'aménagement de la cantine de l'école de Baillon pour 800 000 €

• L'agrandissement de la maison des marais à Baillon pour 120 000 €

• L’aménagement de la place Jules Gautier à Baillon pour 220 000 €

• L’aménagement des cours des écoles du centre d’Asnières (cours Oasis) pour 500 000 €

• Achat et aménagement d’un parking rue du Crocq sur le terrain de l’ancienne école pour 260 000 €

• Rénovation de voiries (rue Delchet, rue du Crocq et Courty Guillot) pour 270 000 €

L’ensemble de ces investissements peuvent prétendre à des subventions de plusieurs organismes (département, région, PNR, ….) à hauteur maximum de 80 %, mais il restera à la collectivité la prise en charge de la différence par l’autofinancement ou l’emprunt.

D’autres projets sont en gestation pour les années futures. Nous devons avoir la plus grande vigilance car rassembler les fonds pour investir est souvent plus facile que d’assurer le coût du fonctionnement généré par chaque équipement sauf en augmentant la fiscalité locale tous les ans.